

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL D'HORTE ET LAVALETTE ET L'ABROGATION DES CARTES COMMUNALES D'EDON ET ROUGNAC

Par arrêté du 29 octobre 2019, le Président de la Communauté de Communes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Horte et Lavalette et l'abrogation des cartes communales d'Edon et Rougnac. A cet effet, M. Patrice LAMANT a été désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers en qualité de commissaire enquêteur.

**L'enquête se déroulera à l'antenne de la Communauté de Communes de
Villebois-Lavalette, 4 rue André Bouyer,
du 23 novembre 2019 au 23 décembre 2019, pendant 31 jours consécutifs.**

Le dossier soumis à enquête publique et les pièces le constituant, notamment le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le règlement graphique et écrit, et les annexes ainsi que les avis des Personnes Publiques Associées seront disponibles à l'antenne de la Communauté de Communes à Villebois-Lavalette (4 rue André Bouyer) aux jours et horaires habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes (www.lavalette-tude-dronne.fr).

**Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public à l'antenne de la Communauté de
Communes de Villebois-Lavalette (4 rue André Bouyer) aux dates et horaires suivants :**

Le samedi 23 novembre 2019 de 9 h à 12 h

Le jeudi 28 novembre 2019 de 9 h à 12 h

Le mardi 3 décembre 2019 de 14 h à 17 h

Le jeudi 5 décembre 2019 de 15 h 30 à 18 h 30

Le mercredi 11 décembre 2019 de 9 h à 12 h

Le mardi 17 décembre de 14 h à 17 h

Le vendredi 20 décembre 2019 de 9 h à 12 h

Le lundi 23 décembre 2019 de 14 h à 17 h.

Chacun pourra prendre rendez-vous avec le commissaire enquêteur, lors de ses jours et horaires de présence, au standard de la Communauté de Communes à Villebois-Lavalette : 05.45.64.91.96.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet. Elles pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :

**Monsieur le Commissaire Enquêteur
Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne
35, avenue d'Aquitaine
16190 MONTMOREAU.**

ou par mail à l'adresse suivante : plui@ccltd.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Communauté de Communes. Le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur le territoire d'Horte et Lavalette et d'abrogation des cartes communales d'Edon et de Rougnac, pourra, éventuellement, être modifié en fonction des observations du commissaire enquêteur, du public, des Personnes Publiques Associées. Le document sera ensuite soumis à un vote de l'Assemblée Délibérante de la Communauté de Communes, pour approbation.